

États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités

ROGERS SUGAR INC.

Périodes de neuf mois closes les 30 juin 2012 et 2 juillet 2011

ROGERS SUGAR INC.

Comptes consolidés résumés de résultat et états consolidés résumés du résultat global
(non audité)
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

	Pour les trimestres		Pour les périodes de neuf mois	
	30 juin	clos les	30 juin	closes les
<i>Comptes consolidés résumés de résultat</i>	2012	2 juillet	2012	2 juillet
		2011		2011
Produits (note 17)	147 687 \$	150 892 \$	467 624 \$	451 748 \$
Coût des ventes	129 480	139 255	407 840	388 406
Marge brute	18 207	11 637	59 784	63 342
Charges administratives et de vente	5 068	4 426	14 298	14 610
Distribution	1 959	2 150	5 954	5 528
	7 027	6 576	20 252	20 138
Résultat des activités opérationnelles	11 180	5 061	39 532	43 204
Charges financières nettes (note 5)	2 260	3 495	7 244	11 975
Bénéfice avant impôt sur le résultat	8 920	1 566	32 288	31 229
Charge d'impôt sur le résultat (recouvrement)				
Exigible	2 368	1 286	7 822	5 083
Différé	(357)	(969)	1 149	823
	2 011	317	8 971	5 906
Bénéfice net	6 909 \$	1 249 \$	23 317 \$	25 323 \$
Résultat net par action (note 12)				
De base	0,07 \$	0,01 \$	0,25 \$	0,29 \$
Dilué	0,07 \$	0,01 \$	0,24 \$	0,27 \$

	Pour les trimestres		Pour les périodes de neuf mois	
	30 juin	clos les	30 juin	closes les
<i>États consolidés résumés du résultat global</i>	2012	2 juillet	2012	2 juillet
		2011		2011
Bénéfice net	6 909 \$	1 249 \$	23 317 \$	25 323 \$
Autres éléments du résultat global	—	—	—	—
Bénéfice net et résultat global				
pour la période	6 909 \$	1 249 \$	23 317 \$	25 323 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ROGERS SUGAR INC.

États consolidés résumés de la situation financière
(non audité)
(en milliers de dollars)

	30 juin 2012	1 ^{er} octobre 2011	1 ^{er} octobre 2010
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 223 \$	25 326 \$	38 781 \$
Clients et autres débiteurs	54 460	57 848	56 718
Impôts sur le résultat recouvrables	—	—	1 513
Stocks (note 6)	82 793	91 033	51 358
Charges payées d'avance	2 574	2 204	1 885
Instruments financiers dérivés (note 7)	2 320	2 541	24
Total des actifs courants	160 370	178 952	150 279
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	179 417	183 765	188 082
Instruments financiers dérivés (note 7)	95	189	1
Actifs d'impôt différé	20 051	20 435	22 288
Immobilisations incorporelles	1 713	1 795	838
Autres actifs	188	472	510
Goodwill	229 952	229 952	229 952
Total des actifs non courants	431 416	436 608	441 671
Total des actifs	591 786 \$	615 560 \$	591 950 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants			
Facilité de crédit renouvelable (note 8)	60 000 \$	— \$	— \$
Fournisseurs et autres créditeurs	42 659	52 018	42 716
Impôts sur le résultat payables	1 675	7 177	—
Provisions (note 9)	1 500	—	—
Instruments financiers dérivés (note 7)	7 935	8 144	8 989
Obligations liées aux contrats de location-financement	89	89	82
Total des passifs courants	113 858	67 428	51 787
Passifs non courants			
Facilité de crédit renouvelable (note 8)	—	70 000	70 000
Avantages du personnel	52 943	56 663	48 337
Provisions (note 9)	2 774	4 344	4 344
Instruments financiers dérivés (note 7)	4 840	6 475	12 477
Obligations liées aux contrats de location-financement	57	119	181
Débtentures convertibles subordonnées non garanties (note 10)	104 772	125 150	130 599
Passifs d'impôt différé	29 926	29 161	29 555
Total des passifs non courants	195 312	291 912	295 493
Total des passifs	309 170	359 340	347 280
Capitaux propres			
Capital social	133 643	105 542	575 406
Surplus d'apport	200 118	203 910	—
Composante capitaux propres des débtentures convertibles subordonnées non garanties (note 10)	1 188	—	—
Déficit	(52 333)	(53 232)	(330 736)
Total des capitaux propres	282 616	256 220	244 670
Total des passifs et des capitaux propres	591 786 \$	615 560 \$	591 950 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ROGERS SUGAR INC.

États consolidés résumés des variations des capitaux propres
(non audité)
(en milliers de dollars, sauf le nombre d'actions)

Pour la période de neuf mois close le 30 juin 2012						
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débitures convertibles	Déficit	Total
Solde au 1 ^{er} octobre 2011	88 842 333	105 542	\$ 203 910	\$ -	\$ (53 232)	\$ 256 220
Dividendes (note 11)	-	-	-	-	(24 446)	(24 446)
Paiement fondé sur des actions (note 13)	-	-	11	-	-	11
Conversion de débitures convertibles en actions (note 10)	5 148 427	27 819	(1 562)	-	-	26 257
Rachat de débitures convertibles (note 10)	-	-	(2 230)	-	2 028	(202)
Émission de débitures convertibles (note 10)	-	-	-	1 188	-	1 188
Émission d'actions (note 13)	75 000	282	(11)	-	-	271
Bénéfice net	-	-	-	-	23 317	23 317
Solde au 30 juin 2012	94 065 760	133 643	200 118	1 188	(52 333)	282 616
Pour la période de neuf mois close le 2 juillet 2011						
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débitures convertibles	Déficit	Total
Solde au 30 septembre 2010	87 534 113	575 406	\$ -	\$ -	\$ (330 736)	\$ 244 670
Élimination du déficit d'ouverture pour le surplus d'apport au 1 ^{er} janvier 2011 (note 11)	-	-	(276 465)	-	276 465	-
Réduction à l'égard du capital déclaré (note 11)	-	(276 465)	276 465	-	-	-
Réduction à l'égard du capital déclaré au 1 ^{er} février 2011 (note 11)	-	(200 000)	200 000	-	-	-
Dividendes / Distributions (note 11)	-	-	-	-	(25 163)	(25 163)
Paiement fondé sur des actions (note 13)	-	-	2	-	3	5
Conversion de débitures convertibles en actions (note 10)	1 233 515	6 291	-	-	-	6 291
Juste valeur de l'option de conversion [note 18 j)]	-	-	3 916	-	-	3 916
Émission d'actions (note 13)	70 000	286	(11)	-	-	275
Bénéfice net	-	-	-	-	25 323	25 323
Solde au 2 juillet 2011	88 837 628	105 518	203 907	-	(54 108)	255 317

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ROGERS SUGAR INC.

Tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie
(non audité)
(en milliers de dollars)

	Pour les trimestres		Pour les périodes de neuf	
	clos les		mois closes les	
	30 juin	2 juillet	30 juin	2 juillet
	2012	2011	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Bénéfice net	6 909 \$	1 249 \$	23 317 \$	25 323 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	2 951	3 582	8 675	10 646
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 4)	42	34	126	102
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans les coûts de vente	(3 989)	(424)	379	(3 021)
Charge d'impôt sur le résultat	2 011	317	8 971	5 906
Cotisations au régime de retraite	(221)	(2 203)	(6 312)	(5 787)
Charge de retraite	(782)	1 800	2 592	5 128
Charge financière nette (note 5)	2 260	3 495	7 244	11 975
Perte résultant de la sortie d'immobilisations corporelles	4	–	25	–
Charge liée au paiement fondé sur des actions	9	1	11	5
Autre	–	11	146	(169)
	9 194	7 862	45 174	50 108
Variations des éléments suivants :				
Clients et autres débiteurs	(5 914)	(3 079)	3 388	(3 302)
Stocks	15 327	20 487	8 240	(49 040)
Charges payées d'avance	(965)	(813)	(370)	(2 100)
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 677)	(3 214)	(8 367)	(4 805)
Provisions	7	–	(70)	–
	6 778	13 381	2 821	(59 247)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités opérationnelles	15 972	21 243	47 995	(9 139)
Intérêts payés	(4 122)	(5 229)	(9 625)	(11 283)
Impôt sur le résultat payé	(1 739)	1 300	(13 324)	948
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles	10 111	17 314	25 046	(19 474)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement				
Dividendes/distributions payés	(7 990)	(7 552)	(23 532)	(20 966)
Emprunts contractés (remboursements) aux termes de la facilité de crédit renouvelable	(10 000)	(10 000)	(10 000)	10 000
Émission de débentures convertibles subordonnées non garanties (note 10)	–	–	60 000	–
Remboursement de débentures convertibles subordonnées non garanties (note 10)	–	–	(51 679)	–
Paiement des frais de financement (note 10)	–	–	(2 716)	–
Rachat de débentures convertibles (note 10)	–	–	(9)	–
Émission d'actions (note 13)	181	–	271	275
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(17 809)	(17 552)	(27 665)	(10 691)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement				
Entrées d'immobilisations corporelles après déduction du produit de la sortie	(1 179)	(1 176)	(4 440)	(3 811)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(44)	–	(44)	–
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(1 223)	(1 176)	(4 484)	(3 811)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 921)	(1 414)	(7 103)	(33 976)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	27 144	6 219	25 326	38 781
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	18 223 \$	4 805 \$	18 223 \$	4 805 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 14)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

ROGERS SUGAR INC.

1

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

1. Entité présentant l'information financière

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social de Rogers est situé au 123 Rogers Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de Rogers aux 1^{er} octobre 2010, 1^{er} octobre 2011 et 30 juin 2012 et pour les trimestres et périodes de neuf mois clos les 30 juin 2012 et 2 juillet 2011 comprennent Rogers et sa filiale, Lantic Inc. (collectivement, la « Société »). L'activité principale de la Société consiste à raffiner, emballer et commercialiser des produits du sucre.

Le 1^{er} janvier 2011, Rogers a réalisé la conversion de sa structure, passant d'une fiducie de revenu à une société par actions conformément à un plan d'arrangement (l'« arrangement ») en vertu de l'article 192 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Aux termes de l'arrangement, les porteurs de parts ont échangé leurs parts de fiducie de Rogers Sugar Income Fund (le « Fonds ») contre des actions ordinaires de Rogers à raison de une part contre une action.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été dressés suivant la méthode de la continuité des intérêts communs selon laquelle Rogers est considérée comme la continuité du Fonds, car il n'y a pas eu de modifications des droits de propriété du Fonds au moment de la conversion. Par conséquent, les comptes consolidés résumés de résultat non audités, les états consolidés résumés du résultat global non audités, les états consolidés résumés des variations des capitaux propres non audités et les tableaux consolidés résumés des flux de trésorerie non audités comprennent les résultats opérationnels du Fonds pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2010 inclusivement, ainsi que les résultats opérationnels de la Société après cette date. Toute référence à des actions, à des dividendes et à des actionnaires dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités et les notes y afférentes a trait aux actions ordinaires et aux porteurs des actions ordinaires de la période ayant suivi la conversion et avant la conversion pour les parts, les distributions et les porteurs de parts.

Depuis sa conversion en société par actions le 1^{er} janvier 2011, la clôture du trimestre de la Société coïncide avec le samedi le plus proche de la fin des mois de décembre, mars, juin et septembre. Toute mention de 2012 et de 2011 renvoie aux trimestres clos les 30 juin 2012 et 2 juillet 2011. La date de clôture de l'exercice 2011 était le 1^{er} octobre 2011.

2. Règles de présentation et déclaration de conformité

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et les méthodes comptables selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») que la Société prévoit adopter pour ses premiers états financiers annuels le 29 septembre 2012. Les méthodes comptables sont établies conformément aux IFRS, qui seront applicables par la Société à cette date, à l'exception de certaines exemptions requises et facultatives accordées en vertu de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (l'« IFRS 1 »), comme il est décrit à la note 17 afférente aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour le trimestre clos le 31 décembre 2011.

La première date à laquelle les IFRS ont été appliquées est le 1^{er} octobre 2010. Conformément à l'IFRS 1, la Société a appliqué les mêmes méthodes comptables pour toutes les périodes présentées.

Auparavant, la Société préparait ses états financiers consolidés annuels et ses états financiers consolidés intermédiaires conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR canadiens »). La note 18 ainsi que la note 17 afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du trimestre clos le 31 décembre 2011 expliquent dans quelle mesure la transition des PCGR canadiens aux IFRS a eu une incidence sur la présentation du résultat, de la situation financière et des flux de trésorerie de la Société.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ne comprennent pas toute l'information requise pour les états financiers annuels. Certaines informations et notes au bas de tableaux qui sont normalement comprises dans les états financiers annuels préparés conformément aux IFRS ont été omises ou résumées dans les cas où de telles informations ne sont pas considérées comme importantes à la compréhension des états financiers intermédiaires de la Société.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités le 31 juillet 2012 et ils devraient être lus à la lumière des états financiers annuels de la Société pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2011 et des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités du premier trimestre clos le 31 décembre 2011.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés n'ont pas été audités ni revus par les auditeurs externes de la Société.

2. Règles de présentation et déclaration de conformité (suite)

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés résumés non audités de la situation financière :

- i) les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur;
- ii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs du régime et des coûts des services passés non comptabilisés.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf pour les données par action.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités en conformité à l'IAS 34 exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période à l'étude.

Les éléments significatifs nécessitant le recours à des jugements et à des estimations de la direction ont trait à l'évaluation du goodwill, aux taux d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles, à la recouvrabilité d'actifs d'impôt différé et aux hypothèses utilisées à l'égard de l'établissement des obligations au titre des avantages sociaux futurs.

Les éléments nécessitant un niveau plus élevé de jugement, les éléments plus complexes ou les éléments pour lesquels les estimations ou les hypothèses revêtent une plus grande importance à l'égard des états financiers sont résumés ci-après :

i) Juste valeur des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière, et les variations de leur juste valeur sont présentées dans le compte de résultat. Les justes valeurs sont estimées par référence aux prix cotés publiés ou par application d'autres techniques d'évaluation. Les instruments financiers pour lesquels des prix cotés observables ne sont pas disponibles sont exposés à un haut niveau d'incertitude.

2. Règles de présentation et déclaration de conformité (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

ii) Durées d'utilité des immobilisations corporelles

La Société revoit annuellement son estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et rajuste l'amortissement sur une base prospective, au besoin.

iii) Dépréciation du goodwill

La Société effectue une série d'estimations lors du calcul du montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie comportant un goodwill en utilisant les flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation. Ces estimations tiennent compte de la prime de contrôle dans l'établissement de la juste valeur diminuée du coût des ventes.

iv) Dépréciation d'actifs

La Société doit évaluer la possibilité que la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ne soit pas recouvrable. Pour y parvenir, la direction doit effectuer des évaluations subjectives en associant la perte de valeur possible et la performance économique future des actifs afin de déterminer le montant de la dépréciation à comptabiliser, le cas échéant.

v) Impôts sur le résultat

Le calcul des impôts sur le résultat nécessite le recours au jugement aux fins de l'interprétation des règles et des lois fiscales. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être utilisés.

vi) Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen des évaluations actuarielles, lesquelles reposent sur la formulation d'hypothèses à l'égard des taux d'actualisation, du taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes, des hausses salariales futures, des taux de mortalité et des augmentations de prestations futures. En raison de la nature à long terme des régimes, de telles estimations sont exposées à un niveau élevé d'incertitude.

Les valeurs comptables et les informations fournies par voie de notes reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus susceptibles de survenir ainsi que les mesures que la direction a l'intention de prendre. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses susmentionnées sont revues régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

3. Principales méthodes comptables

a) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités comprennent les comptes de la Société et de Lantic Inc. (« Lantic »), filiale sous son contrôle. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale afin d'obtenir des avantages de ses activités. La Société détient 100 % des actions ordinaires de Lantic, Lantic Capital Inc., filiale en propriété exclusive de Belcorp Industries Inc., détient les deux actions de catégorie C en circulation de Lantic. Ces actions de catégorie C ne comportent pas de droit de vote, ne sont pas assorties de droits au rendement ou de risque de perte et sont rachetables à 1 \$ l'action. Les actions de catégorie C donnent au porteur le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

Nonobstant le pouvoir de Lantic Capital Inc. d'élire cinq des sept administrateurs de Lantic, Lantic Capital Inc. ne reçoit aucun bénéfice et n'est exposée à aucune perte liée à sa propriété sur les actions de catégorie C. Puisque les actions de catégorie C ne comportent pas de dividendes et qu'elles sont rachetables pour 1 \$, il n'y a aucune participation aux dividendes futurs ni aucune variation de la valeur de Lantic découlant de la propriété sur les actions de catégorie C. Il n'y a également pas de frais de gestion ou d'autre forme de contrepartie attribuable aux actions de catégorie C. La détermination de qui a le pouvoir de diriger et de recevoir les bénéfices liés au pouvoir de direction entraîne nécessairement une grande capacité de jugement. En fonction de tous les faits et des informations disponibles, la direction a conclu que la Société a le pouvoir de diriger Lantic et de recevoir les bénéfices associés à ce pouvoir.

Dans le cadre de la transition aux IFRS, la Société a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises effectués avant le 1^{er} octobre 2010; par conséquent, le goodwill correspond au montant comptabilisé en vertu des PCGR canadiens antérieurs.

Les soldes et les transactions entre les sociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions entre les sociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de leur constatation. Les gains ou les pertes découlant de ces conversions sont pris en compte dans le bénéfice net de la période.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires, des placements liquides à court terme dont les échéances sont d'au plus trois mois et du découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est principalement déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de conversion, ainsi que les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des stocks fabriqués et des travaux en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminuée des coûts estimés de réalisation et de frais de vente.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont inscrites à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les terrains sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société pour elle-même comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement pour l'inscription à l'actif est postérieure ou égale au 1^{er} octobre 2010. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût du matériel. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle. Les actifs de construction en cours sont comptabilisés pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société, et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont engagés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles (suite)

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

L'amortissement relatif aux actifs utilisés dans la production est comptabilisé dans le coût des ventes alors que l'amortissement de tous les autres actifs est comptabilisé dans les charges administratives et de vente. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, en tenant compte des valeurs résiduelles, sur la durée d'utilité estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les principales composantes des actifs distincts sont évaluées, et si une composante a une durée d'utilité différente de celle qui reste pour l'actif, alors la composante est amortie séparément. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

Bâtiments et améliorations	de 20 à 60 ans
Installations de production	de 10 à 40 ans
Mobilier et agencements	de 5 à 10 ans
Principales composantes	de 10 à 55 ans

Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité, à moins que la Société ait la certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque clôture d'exercice et ajustés au besoin.

f) Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) lorsqu'elles sont engagées.

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations incorporelles et goodwill (suite)

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. Il est comptabilisé dans les charges administratives selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à partir de la date de leur mise en service, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. La Société commence à amortir ses immobilisations incorporelles non mises en service dès qu'elles sont prêtes pour l'usage auquel elles sont destinées. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

Logiciel	de 5 à 15 ans
----------	---------------

Le goodwill est calculé à la date d'acquisition comme la juste valeur de la contrepartie transférée, diminué du montant net des actifs identifiables de la Société ou des activités acquises. Il n'est pas amorti et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Il fait par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

Dans les cas d'acquisitions survenues avant le 1^{er} octobre 2010, le goodwill est inclus sur la base du coût présumé, et représente le montant comptabilisé en vertu du référentiel antérieur de la Société, soit les PCGR canadiens.

g) Actifs loués

Les contrats de location aux termes desquels la Société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Au moment de sa comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué à un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique. Les autres contrats de location sont des contrats de location simple, et les actifs loués ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société.

h) Dépréciation

i) Actifs non financiers

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks et ses actifs d'impôt différé à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date et lorsqu'il y a indication d'une dépréciation de l'actif.

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Dépréciation (suite)

i) Actifs non financiers (suite)

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie. S'il existe un indice qu'un actif de support a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartient.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT au prorata.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

ii) Actifs financiers

Les actifs financiers non comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en revue chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, qui peut être estimé de façon fiable.

La Société prend en compte si des indications de dépréciation des clients et autres débiteurs existent à la fois individuellement et collectivement. Tous les clients et autres débiteurs qui sont individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel. Tous les clients et autres débiteurs qui sont individuellement significatifs et qui n'ont pas subi de perte de valeur individuellement sont soumis collectivement à un test visant à déceler toute dépréciation qui pourrait exister, mais qui n'a pas encore été identifiée. Les clients et autres débiteurs qui ne sont pas individuellement significatifs sont soumis collectivement à un test de dépréciation en regroupant les clients et autres débiteurs.

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Dépréciation (suite)

ii) Actifs financiers (suite)

Pour l'évaluation collective de la dépréciation, la Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) et portées en diminution des clients et autres débiteurs. Si le montant de la perte de valeur diminue à la suite d'un événement ultérieur, la diminution de la perte de valeur est reprise, et le montant de la reprise est comptabilisé dans le bénéfice (la perte).

i) Avantages du personnel

i) Régimes de retraite

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi au moyen d'avantages définis et de régimes à cotisations définies. La Société est également la promotrice des prestations constituées se rapportant au régime de retraite supplémentaire de certains dirigeants, lequel n'est ni enregistré ni préfinancé. Finalement, elle est la promotrice de régimes à prestations déterminées d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance-maladie offerts à certains de ses retraités et de ses salariés.

Régimes à cotisations définies

Les obligations de la Société au titre des régimes à cotisations définies du personnel sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) sur les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel dans les charges au titre des avantages du personnel.

Régimes à prestations définies

La Société maintient certains régimes à prestations définies contributifs qui offrent des prestations de retraite aux employés en fonction de leur nombre d'années de service et de leur rémunération. L'obligation nette de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, au moyen d'une estimation du montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagné en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé en vue de déterminer sa valeur actualisée. La Société comptabilise les obligations découlant des régimes d'avantages sociaux au fur et à mesure que les salariés

3. Principales méthodes comptables (suite)

i) Avantages du personnel (suite)

i) Régimes de retraite (suite)

rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les autres avantages sociaux futurs. Elle a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des prestations complémentaires de retraite gagnées par les salariés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées.
- Pour les besoins du calcul du rendement attendu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.
- Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations à cotisations définies correspond au taux de rendement, à la date de clôture, des obligations qui sont assorties d'une notation de crédit AA, et dont les dates d'échéance sont proches de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées.
- Les coûts des services passés découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), selon le mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si des droits à prestations sont acquis immédiatement, la charge correspondante est comptabilisée immédiatement dans le bénéfice (la perte).
- Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime au cours d'une période et le rendement attendu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. La Société comptabilise les gains actuariels ou les pertes actuarielles dans les autres éléments du résultat global durant les périodes au cours desquelles ils surviennent. Étant donné que la Société ne met pas à jour son évaluation actuarielle à la clôture de la période intermédiaire, aucun gain actuariel ou perte actuarielle n'est comptabilisé au cours d'une période intermédiaire.

L'écart entre les montants cumulés passés en charge et les montants capitalisés est comptabilisé dans l'état de la situation financière au titre d'actif d'un régime de retraite ou de passif d'un régime de retraite, selon le cas.

ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

3. Principales méthodes comptables (suite)

i) Avantages du personnel (suite)

iii) Paiement fondé sur des actions

La Société a un plan d'options sur actions. Les options sur actions sont calculées à la juste valeur à la date d'attribution, et sont comptabilisées comme charge au titre des avantages du personnel, avec une augmentation correspondante au titre de surplus d'apport pendant la période d'acquisition, qui est normalement de cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. Toute contrepartie versée par les employés lors de l'exercice des options sur actions est créditée au capital social.

j) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie de fonds soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

i) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise le passif estimé au titre des coûts futurs qui seront engagés dans des opérations de désamiantage et d'expédition des déchets amiantés d'un site vers une décharge pour produits dangereux pour l'environnement, ainsi que de collecte et de décharge des huiles usées d'un site vers des réservoirs d'huiles usées, de déchets chimiques ou d'autres matières dangereuses, seulement lorsqu'une obligation juridique actuelle ou qu'une obligation implicite a été établie, et qu'une telle obligation peut être évaluée de façon fiable. Lors de la comptabilisation initiale de l'obligation, les coûts correspondants sont ajoutés à la valeur comptable des parties d'immobilisation corporelle et amortis par imputation à la charge d'amortissement sur la vie économique de l'actif ou sur une durée inférieure, si un plan spécifique de sortie existe. Cette obligation est réduite chaque année au moyen de paiements versés au cours de l'exercice à l'égard de ces parties. L'obligation peut être augmentée par toute mesure corrective nécessaire aux actifs détenus qui serait exigée par une législation promulguée.

ii) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation possible découlant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée seulement par l'occurrence ou la non-occurrence d'au moins un événement futur incertain indépendant de la volonté de la Société; une obligation actuelle découlant d'événements passés (donc, qui existe), mais qui n'est pas comptabilisée en raison de l'improbabilité qu'un transfert ou qu'une utilisation des actifs, qu'une offre de services, ou que tout autre transfert d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation; ou le montant de l'obligation ne peut être estimé de façon fiable.

3. Principales méthodes comptables (suite)

k) Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : les actifs financiers détenus à l'échéance, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et créances, les autres passifs financiers et les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation initiale des instruments financiers est effectuée à la juste valeur et l'évaluation ultérieure et la comptabilisation des variations de la valeur des instruments financiers dépendent de leur classement. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués ultérieurement au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur pour chaque période, et les gains ou les pertes non réalisés découlant des variations de leur juste valeur, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit sorti de l'état de la situation financière, et à ce moment le profit ou la perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré dans le bénéfice (la perte). Les clients et autres débiteurs de la Société sont initialement évalués à leur juste valeur et réévalués ultérieurement au coût amorti, à moins que l'effet de l'actualisation soit négligeable, auquel cas ils sont comptabilisés au coût, diminués de la dépréciation. Les fournisseurs et autres créanciers de la Société ont été classés au titre des autres passifs financiers et sont donc initialement évalués à leur juste valeur et ultérieurement au coût amorti, à moins que l'effet de l'actualisation soit négligeable, auquel cas ils sont comptabilisés au coût. Les autres passifs financiers comprennent également les emprunts à court terme. Les actifs financiers et les passifs financiers classés à leur juste valeur dans le bénéfice (la perte) sont évalués à leur juste valeur à chaque période, et les variations de leur juste valeur au cours de périodes subséquentes sont incluses dans le bénéfice (la perte).

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui accorde la priorité aux données utilisées dans les évaluations de la juste valeur comme suit :

- i) niveau 1 – évaluation selon des données observables telles que les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- ii) niveau 2 – techniques d'évaluation selon des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou pour le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix);
- iii) niveau 3 – techniques d'évaluation ayant recours aux données observables (notamment des hypothèses et des estimations de la direction sur la manière dont les participants au marché évalueraient les actifs ou les passifs).

3. Principales méthodes comptables (suite)

k) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans les prêts et créances. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les soldes bancaires ainsi que le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

ii) Instruments financiers dérivés et dérivés incorporés

La Société classe les instruments financiers dérivés qui n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins de la comptabilité ainsi que les instruments dérivés incorporés dans les actifs et passifs financiers à leur juste valeur dans le bénéfice (la perte) (à la valeur de marché), et elle les évalue à leur juste valeur à chaque période. Les variations de ces instruments sont inscrites dans le coût des ventes. Dans le cours normal des activités, la Société a recours à des instruments financiers dérivés qui se composent de contrats à terme normalisés et, parfois, d'options sur le sucre (les « contrats sur le sucre »), de contrats de change à terme et de contrats à terme normalisés, d'options sur le gaz naturel (les « contrats sur le gaz naturel »), et à des instruments dérivés incorporés qui se rapportent à l'élément change de certains contrats de vente libellés en dollars américains. De plus, la Société a conclu une entente de swap de taux d'intérêt afin de se protéger contre les fluctuations des taux d'intérêt, lesquelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la clôture de chaque période avec les variations comptabilisées dans les coûts financiers.

iii) Instruments financiers composés

Depuis sa conversion d'une fiducie de revenus en société par actions le 1^{er} janvier 2011, les débentures convertibles subordonnées non garanties de la Société sont comptabilisées au titre des instruments financiers composés. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale.

3. Principales méthodes comptables (suite)

k) Instruments financiers (suite)

iii) Instruments financiers composés (suite)

Les intérêts, dividendes, profits et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte). Les distributions aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées dans les capitaux propres, après déduction de tout avantage d'impôt sur le résultat.

iv) Frais de financement

Les frais de financement, qui correspondent au coût engagé pour mobiliser de nouveaux capitaux, sont portés en réduction des capitaux à l'égard desquels ils ont été engagés et ils sont comptabilisés dans les coûts financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de financement liés à la facilité de crédit renouvelable sont comptabilisés avec les autres actifs.

v) Date de transaction

La Société comptabilise et décomptabilise les achats et les ventes de contrats d'instruments dérivés à la date de la transaction.

l) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Lorsque les actions du capital social comptabilisées dans les capitaux propres sont rachetées à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts attribuables directement, compte tenu de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'acquisition sur la valeur comptable des actions est porté au déficit.

m) Comptabilisation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et sont comptabilisés à la date à laquelle les produits du sucre sont expédiés aux clients et où les risques et les avantages notables inhérents à la propriété sont répercutés sur les clients. Les produits sont comptabilisés, déduction faite des retours ou des rabais, et excluent les taxes de vente.

Les incitatifs de vente, y compris les rabais de quantités donnés aux clients, sont évalués selon des accords contractuels et des tendances historiques, et sont comptabilisés à la date de vente en diminution des produits. De tels rabais sont principalement basés sur une combinaison de volume d'acquisition et de réalisation de volumes de vente spécifiques.

3. Principales méthodes comptables (suite)

n) Paiements au titre de la location

Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et une réduction du solde des dettes. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

o) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts. Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisées soit dans les produits financiers soit dans les charges financières en fonction du résultat. Les charges d'intérêt sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

p) Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf pour les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt sur le résultat payable relativement à des années antérieures.

Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des différences temporelles entre les états financiers et les valeurs comptables des actifs et des passifs et de leur assiette fiscale respective. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable

3. Principales méthodes comptables (suite)

p) Impôts sur le résultat (suite)

que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. De plus, l'incidence d'une variation des taux fiscaux sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée dans le bénéfice (la perte) pour la période à laquelle l'adoption ou la quasi-adoption est effectuée, sauf si elle concerne un élément comptabilisé soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période antérieure. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture, et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

q) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives découlant de la conversion des débetures convertibles.

r) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne s'appliquent pas encore à la clôture de l'exercice du 29 septembre 2012, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités. Aucune de ces normes ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société, à l'exception peut-être de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2015, l'application anticipée étant autorisée. L'IFRS 9 est une nouvelle norme qui finira par remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Plus précisément, cette norme :

- i) traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers;
- ii) établit deux catégories principales d'évaluation pour les actifs financiers : coût amorti et juste valeur;
- iii) prescrit que le classement se base sur le modèle économique suivi par l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers;
- iv) élimine les catégories existantes : détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente, et prêts et créances.

Certaines modifications ont également été apportées à l'égard de l'option de la juste valeur pour les passifs financiers et la comptabilité pour certains dérivés liés aux instruments de capitaux propres non cotés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

En 2011, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, qui deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013. L'IFRS 10 est une nouvelle norme définissant le principe du contrôle comme étant le facteur déterminant pour évaluer si oui ou non une entité devrait être incluse dans les états financiers consolidés de la société mère. L'IFRS 10 remplacera la SIC-12, *Consolidations – Entités ad hoc* et certaines parties de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*.

En 2011, des modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, ont été publiées. La norme révisée comporte de nombreuses modifications, notamment des directives plus précises sur l'évaluation des actifs au titre des régimes et des obligations au titre des prestations définies, ainsi que l'exigence de présenter de plus amples informations sur les régimes à prestations définies. L'application rétrospective de cette norme sera en vigueur pour les périodes annuelles commençant à compter du 1^{er} janvier 2013, l'application anticipée étant autorisée.

La Société est en train de revoir ces normes et modifications afin de déterminer leur incidence sur les états financiers consolidés.

4. Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ont été imputées aux comptes consolidés résumés de résultat non audités de la façon suivante :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2012	2 juillet 2011	30 juin 2012	2 juillet 2011
	\$	\$	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles				
Coût des ventes	2 843	3 428	8 341	10 185
Charges administratives et de vente	108	154	334	461
	2 951	3 582	8 675	10 646
Amortissement des immobilisations incorporelles				
Charges administratives et de vente	42	34	126	102
Total des charges d'amortissement	2 993	3 616	8 801	10 748

ROGERS SUGAR INC.

19

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

5. Produits financiers et charges financières

Comptabilisés dans le résultat net

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2012	2 juillet 2011	30 juin 2012	2 juillet 2011
Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	\$ 449	\$ –	\$ 1 908	\$ 1 322
Produits financiers	449	–	1 908	1 322
Charges d'intérêts sur les débetures convertibles subordonnées non garanties	1 611	1 901	5 071	5 748
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	871	1 136	2 753	2 980
Amortissement des charges financières différées	227	262	732	787
Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	–	196	–	–
Perte liée au rachat anticipé des débetures convertibles subordonnées non garanties (note 10)	–	–	596	–
Variation nette de la juste valeur de l'option de conversion [note 18 e)]	–	–	–	3 782
Charges financières	2 709	3 495	9 152	13 297
Charges financières nettes comptabilisées dans le bénéfice net	2 260	3 495	7 244	11 975

6. Stocks

Au 30 juin 2012, la Société avait comptabilisé, dans le coût des ventes, une dépréciation des stocks de 0,3 million de dollars (2,4 millions de dollars au 2 juillet 2011) liée à des contrats déficitaires tels que ces derniers sont définis dans l'IAS 37, alinéa 66. Dans le cours normal des activités, la Société entre dans une couverture économique pour la totalité de ses achats de sucre brut et de ses ventes de sucre raffiné. Étant donné que la Société n'applique pas les exigences de couverture comptable à l'égard de ces contrats, les instruments dérivés afférents seront les contrats à terme normalisés évalués à la valeur de marché. En conséquence, la Société doit enregistrer une perte pour contrats déficitaires au coût des ventes lorsque la valeur de réalisation nette est inférieure à l'évaluation à la valeur de marché des contrats à terme normalisés sur le sucre brut et des coûts de raffinement afférents.

7. Instruments financiers

Les informations concernant l'exposition aux risques, en particulier le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux actions, ont été présentées dans les états financiers du 1^{er} octobre 2011 en vertu des PCGR canadiens, et il n'y a pas eu de changements importants à l'égard des expositions aux risques de la Société au 30 juin 2012.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

7. Instruments financiers (suite)

Le tableau ci-après fournit le détail des gains ou des pertes inscrits au cours du trimestre, dans le cadre de l'évaluation à la valeur de marché de tous les instruments financiers dérivés en circulation et instruments dérivés incorporés. Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre (lesquels contrats sont des instruments financiers dérivés) dans ce tableau sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée. Les contrats à terme sur le gaz naturel et sur le sucre ont été évalués à la valeur de marché au moyen des valeurs à la cote publiées pour ces marchandises, alors que les contrats de change à terme ont été évalués à la valeur de marché au moyen des taux publiés par l'institution financière constituant la contrepartie à ces contrats. Les calculs de la juste valeur des contrats sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et du swap de taux d'intérêt comprennent un ajustement lié au risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas. La juste valeur de l'option de conversion sur les débentures convertibles non garanties au 1^{er} octobre 2010 et au 31 décembre 2010 a été évaluée à la valeur de marché au moyen de la méthode d'évaluation.

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	30 juin 2012		30 juin 2012	
	\$	\$	\$	\$
Contrats à terme normalisés et option sur le sucre	2 027	–	–	1 273
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	–	–	5 832	3 501
Contrats de change à terme	–	–	23	66
Dérivés incorporés	293	95	–	–
Swap de taux d'intérêt	–	–	2 080	–
	2 320	95	7 935	4 840

	Profit / (perte)			
	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2012	2 juillet 2011	30 juin 2012	2 juillet 2011
	\$	\$	\$	\$
Contrats à terme normalisés et option sur le sucre	(4 450)	(12 617)	(1 266)	(7 659)
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	1 792	(200)	1 267	4 584
Contrats de change à terme	870	794	(982)	(644)
Dérivés incorporés	806	139	(1 531)	(872)
Swap de taux d'intérêt	449	(196)	1 908	1 322
Option de conversion sur les débentures convertibles [note 10 i)]	–	–	–	(3 782)
	(533)	(12 080)	(604)	(7 051)
Imputation aux postes suivants :				
Coût des ventes	(982)	(11 884)	(2 512)	(4 591)
Charges financières nettes	449	(196)	1 908	(2 460)
	(533)	(12 080)	(604)	(7 051)

ROGERS SUGAR INC.

21

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

7. Instruments financiers (suite)

	Actifs financiers		Passifs financiers		Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	1 ^{er} octobre 2011				1 ^{er} octobre 2010			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats à terme normalisés et option sur le sucre	104	–	–	29	24	1	–	–
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	–	–	6 318	4 284	–	–	5 462	9 239
Contrats de change à terme	822	70	–	–	–	–	1 143	7
Dérivés incorporés	1 615	119	–	–	–	–	597	40
Swap de taux d'intérêt	–	–	1 826	2 162	–	–	1 787	3 057
Option de conversion sur les débetures convertibles (note 10)	–	–	–	–	–	–	–	134
	2 541	189	8 144	6 475	24	1	8 989	12 477

8. Découvert bancaire et facilité de crédit renouvelable

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 200,0 millions de dollars aux termes de laquelle elle peut emprunter au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majorés de 0 à 162,5 points de base, en fonction de l'atteinte de certains ratios financiers. Certains actifs de la Société, y compris des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit. La facilité de crédit vient à échéance le 30 juin 2013. Les montants suivants étaient impayés en date du :

	30 juin 2012	1 ^{er} octobre 2011	1 ^{er} octobre 2010
	\$	\$	\$
Montant impayé sur la facilité de crédit renouvelable			
Courant	60 000	–	–
Non courant	–	70 000	70 000
	60 000	70 000	70 000

Étant donné que la facilité de crédit vient à échéance le 30 juin 2013, le montant impayé total est présenté comme étant un montant courant.

La juste valeur du montant impayé sur la facilité de crédit renouvelable était égale à la valeur comptable pour la totalité des périodes susmentionnées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

9. Provisions

	30 juin 2012	1 ^{er} octobre 2011	1 ^{er} octobre 2010
	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	4 344	4 344	4 344
Provisions utilisées au cours de la période	(70)	–	–
Solde de clôture	4 274	4 344	4 344
Présentation sous les rubriques suivantes :			
Non courant	2 774	4 344	4 344
Courant	1 500	–	–
	4 274	4 344	4 344

Les provisions sont composées d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui correspondent au coût futur que la Société prévoit engager relativement au désamiantage des installations opérationnelles et aux réservoirs des huiles usées, de déchets chimiques ou d'autres matières dangereuses pour lesquels la Société a été en mesure de déterminer les coûts.

10. Débentures convertibles subordonnées non garanties

Les débentures convertibles en circulation, comptabilisées au titre des passifs non courants, sont présentées dans le tableau suivant :

	30 juin 2012	1 ^{er} octobre 2011	1 ^{er} octobre 2010
	\$	\$	\$
Quatrième série i)	50 000	50 000	50 000
Cinquième série ii)	60 000	–	–
Troisième série i) et iii)	–	77 945	84 260
Total de la valeur nominale	110 000	127 945	134 260
Moins les charges financières différées	(4 120)	(2 795)	(3 661)
Moins la composante capitaux propres ii)	(1 108)	–	–
Total de la valeur comptable	104 772	125 150	130 599

i) Juste valeur de l'option de conversion

En raison de la nature unique des parts de fiducie dans la structure de fiducie de revenu, l'option de conversion des débentures de troisième et de quatrième séries a été comptabilisée comme passif dérivé à la juste valeur pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2010. En conséquence, un montant de 3,8 millions de dollars a été inscrit comme charges financières au cours de cette période [voir note 18 e)], correspondant à une appréciation de l'option de conversion. Le 1^{er} janvier 2011, lorsque le Fonds a été converti en société par actions, le passif dérivé a été reclassé dans le surplus d'apport au titre de la portion capitaux propres pour les débentures de troisième et de quatrième séries.

10. Débentures convertibles subordonnées non garanties (suite)

ii) Cinquième série

Le 16 décembre 2011, la Société a émis pour 60,0 millions de dollars de débentures convertibles subordonnées non garanties de cinquième série à 5,75 % (les « débentures de cinquième série ») échéant le 31 décembre 2018. Les intérêts sont payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, à compter du 29 juin 2012. Les débentures sont convertibles au gré du porteur au prix de conversion de 7,20 \$ par action en tout temps avant la date d'échéance, mais elles ne peuvent pas être remboursées avant le 31 décembre 2014.

À compter du 31 décembre 2014, mais avant le 31 décembre 2016, les débentures pourront être rachetées par la Société à un prix correspondant au montant en capital majoré des intérêts courus et impayés seulement si, pendant 20 jours de bourse consécutifs, le cours moyen pondéré des actions ordinaires est égal à au moins 125 % du prix de conversion de 7,20 \$. Après le 31 décembre 2016, les débentures pourront être rachetées à un prix égal au capital majoré des intérêts courus et impayés.

Au remboursement ou à l'échéance, la Société remboursera la dette liée aux débentures convertibles en versant une somme égale au capital des débentures convertibles en circulation ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci. La Société peut, à son gré, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser le capital des débentures convertibles devant être remboursées ou arrivant à échéance en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions devant être émises correspondra au quotient obtenu en divisant le capital de 1 000 \$ (mille dollars) des débentures convertibles par 95 % du cours moyen pondéré des actions à la Bourse de Toronto pendant les 20 jours de bourse consécutifs se terminant le cinquième jour de bourse précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a attribué 1,2 million de dollars de débentures de cinquième série à une composante capitaux propres. Au cours de l'exercice, la Société a inscrit un montant de 80 \$ dans les charges financières, dont 37 \$ au troisième trimestre, au titre de la désactualisation des débentures de cinquième série.

La Société a engagé des frais d'émission de 2,7 millions de dollars qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

iii) Troisième série

Le 19 décembre 2011, une partie du produit net tiré de l'émission des débentures de cinquième série a servi au rachat des débentures convertibles subordonnées non garanties de troisième série à 5,9 % (les « débentures de troisième série »). Le total du montant de capital remboursé s'élevait à 51 679 \$ étant donné que les porteurs de débentures convertibles avaient converti un montant de 26 257 \$ en actions ordinaires au cours de la période du 2 octobre 2011 au 19 décembre 2011 (6 291 \$ au 2 juillet 2011). De plus, un montant de 9 \$ a été racheté par la Société au cours du premier trimestre de l'exercice 2012 dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités avant la date de rachat.

ROGERS SUGAR INC.

24

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

10. Débentures convertibles subordonnées non garanties (suite)

iii) Troisième série (suite)

Les composantes dette et capitaux propres pour les débentures de troisième série étaient les suivantes :

	Dette	Surplus d'apport
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} octobre 2010	84 260	-
Reclassement de l'option de conversion liée au passif dérivé à la date de constitution en société par actions le 1 ^{er} janvier 2011 [note 18 e)]	-	3 792
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	84 260	3 792
Conversion des débentures convertibles	(6 315)	-
Solde au 1 ^{er} octobre 2011	77 945	3 792
Charges financières différées	(798)	-
Valeur comptable au 1 ^{er} octobre 2011	77 147	3 792
Rachat dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(9)	-
Conversion des débentures convertibles	(26 257)	(1 562)
Rachat des débentures convertibles de troisième série	(51 477)	(202)
Perte au titre du rachat anticipé	596	-
Reclassement du solde restant au déficit cumulé	-	(2 028)
	-	-

Un montant de 1,6 million de dollars a été transféré du surplus d'apport aux actions ordinaires pour les conversions qui ont été effectuées avant le rachat du 19 décembre 2011. La Société a inscrit aux charges financières la perte au titre du rachat anticipé de 0,6 million de dollars. Finalement, le montant restant de 2,0 millions de dollars a été reclassé dans le déficit.

11. Capital et autres composantes des capitaux propres

Pendant le troisième trimestre, 50 000 actions ordinaires au total (aucune action ordinaire en 2011) ont été émises relativement à l'exercice d'options sur actions aux termes du régime d'options d'achat d'actions pour un total de 75 000 actions ordinaires (70 000 actions ordinaires en 2011) depuis l'ouverture de l'exercice.

Depuis l'ouverture de l'exercice, une tranche de 26,3 millions de dollars (6,3 millions de dollars au 2 juillet 2011) des débentures de troisième série a été convertie en 5 148 427 actions ordinaires (1 233 515 actions ordinaires au 2 juillet 2011) par les porteurs de titres. Cette conversion étant une opération hors trésorerie, elle n'est donc pas inscrite au tableau consolidé résumé des flux de trésorerie non audité.

Au 30 juin 2012, un total de 94 065 760 actions ordinaires (88 837 628 au 2 juillet 2011) étaient en circulation.

11. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

Le 2 mai 2012, la Société a annoncé une augmentation de son dividende trimestriel de 0,085 \$ à 0,09 \$ par action en vigueur immédiatement. La Société a déclaré les dividendes (des distributions sur les parts de fiducie pour le trimestre clos le 31 décembre 2010) suivants :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2012	2 juillet 2011	30 juin 2012	2 juillet 2011
Dividende	\$ 8 465	\$ 7 551	\$ 24 446	\$ 15 097
Distribution	–	–	–	10 066
	8 465	7 551	24 446	25 163

Le 1^{er} janvier 2011, la Société a réalisé la conversion de sa structure, passant d'une fiducie de revenu à une société par actions. Le capital autorisé de la Société est constitué de ce qui suit : i) un nombre illimité d'actions ordinaires comportant droit de vote et donnant droit à leurs porteurs de recevoir, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées et d'autres catégories d'actions dont le rang est supérieur à celui des actions ordinaires, a) des dividendes non cumulatifs de la Société et b) le reliquat des biens de la Société advenant la dissolution ou la liquidation de cette dernière; et ii) un nombre d'actions privilégiées pouvant être émises en séries, en tout temps limité à cinquante pour cent (50 %) du nombre d'actions ordinaires en circulation au moment en cause; toutefois, ces actions privilégiées ne peuvent pas servir à empêcher une prise de contrôle.

Le 1^{er} janvier 2011, le conseil d'administration a approuvé la réduction du capital social au moyen du déficit comptable au 1^{er} janvier 2011, et ce, sans effectuer de paiements ni apporter de réductions à l'égard de son capital déclaré. Par conséquent, le déficit comptable de 276 465 \$ a été ramené à zéro, et un montant correspondant a d'abord été porté en réduction du surplus d'apport puis, en réduction du capital déclaré abaissant ce dernier à 284 078 \$. Par ailleurs, à la suite d'une résolution spéciale approuvée lors de l'assemblée des actionnaires tenue le 1^{er} février 2011, la Société a réduit son capital déclaré de 200 000 \$, ce qui a eu pour effet de ramener le capital déclaré à 84 078 \$ et de faire augmenter le surplus d'apport d'un montant de 200 000 \$.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

12. Résultat par action

Le rapprochement du résultat de base et du résultat dilué par action est le suivant :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2012	2 juillet 2011	30 juin 2012	2 juillet 2011
Résultat de base par action	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net	6 909	1 249	23 317	25 323
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	94 027 573	88 807 485	92 595 037	88 105 584
Résultat de base par action	0,07	0,01	0,25	0,29
Résultat dilué par action				
Bénéfice net	6 909	1 249	23 317	25 323
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties	1 296	1 533	4 086	4 612
	8 205	2 782	27 403	29 935
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation				
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	94 027 573	88 807 485	92 595 037	88 105 584
Plus l'incidence des débetures convertibles subordonnées non garanties	16 025 641	22 980 347	17 427 149	23 412 831
	110 053 214	111 787 832	110 022 186	111 518 415
Résultat dilué par action	0,07	0,01	0,24	0,27

13. Paiement fondé sur des actions

Le 1^{er} janvier 2011, toutes les options en cours aux termes de l'ancien régime d'options d'achat de parts du Fonds ont été transférées au régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options d'achat d'actions »), à raison de une action pour chaque part. La Société a réservé pour émission un total de 850 000 actions d'un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, la totalité des options sur actions attribuées aux termes du plan d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis deviennent déchuës.

Le 19 mars 2012, un total de 230 000 options sur actions ont été attribuées à un prix de 5,61 \$ à certains cadres, sous réserve de l'approbation des actionnaires de modifier la définition de personne admissible au plan d'options sur actions afin d'inclure tous les membres de la haute direction lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

13. Paiement fondé sur des actions (suite)

Au cours de l'exercice 2012, un total de 75 000 actions ordinaires (70 000 actions ordinaires en 2011) ont été émises à la suite de l'exercice d'options sur actions aux termes du régime d'options d'achat d'actions pour un produit total en espèces de 271 \$ (275 \$ en 2011), qui a été comptabilisé dans le capital social ainsi qu'une valeur attribuée de 11 \$ (11 \$ en 2011) provenant du surplus d'apport. De plus, par suite de la cessation d'emploi d'un dirigeant en 2011, 80 000 options ont fait l'objet d'une renonciation.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. Une charge de 11 \$ a été engagée pour la période de neuf mois close le 30 juin 2012 (5 \$ pour la période de neuf mois close le 2 juillet 2011).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options d'achat d'actions en date du 30 juin 2012 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en cours au 1 ^{er} octobre 2011	Attribution d'options durant la période	Exercice d'options durant la période	Renonciation d'options durant la période	Nombre d'options en cours au 30 juin 2012	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
3,61 \$	150 000	–	75 000	–	75 000	3,42	75 000
5,61 \$	–	230 000	–	–	230 000	9,71	–

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options d'achat d'actions en date du 1^{er} octobre 2011 :

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en cours au 1 ^{er} octobre 2010	Attribution d'options durant la période	Exercice d'options durant la période	Renonciation d'options durant la période	Nombre d'options en cours au 1 ^{er} octobre 2011	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
3,61 \$	200 000	–	50 000	–	150 000	4,17	150 000
4,70 \$	100 000	–	20 000	80 000	–	–	–

Au 30 juin 2012 et au 1^{er} octobre 2011, toutes les options en cours étaient détenues par les principaux dirigeants (se reporter à la note 15).

ROGERS SUGAR INC.

28

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

13. Paiement fondé sur des actions (suite)

La juste valeur, à la date d'attribution, a été évaluée à l'aide de la formule Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les justes valeurs seront évaluées à la valeur de marché sur une base trimestrielle jusqu'à l'obtention de l'approbation des actionnaires. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs, en date du 30 juin 2012, des options attribuées dans le cadre des paiements fondés sur des actions cette année sont les suivantes :

Juste valeur à la date d'attribution	79 \$
Prix de l'action à la date d'attribution	5,82 \$
Prix d'exercice	5,61 \$
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	16,099 à 18,043
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 4 à 6 ans
Dividendes attendus	6 %
Taux d'intérêt sans risque (selon les obligations du gouvernement)	1,241 % à 1,402 %

14. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	30 juin 2012	2 juillet 2011	1 ^{er} octobre 2011	1 ^{er} octobre 2010
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 18 223	\$ 4 805	\$ 25 326	\$ 38 781
Transactions sans effet de trésorerie :				
Entrée d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles incluse dans fournisseurs et autres créditeurs	535	378	590	795

15. Principaux dirigeants

Le conseil d'administration, le président ainsi que tous les vice-présidents sont réputés faire partie des principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2012	2 juillet 2011	30 juin 2012	2 juillet 2011
Salaires et avantages à court terme	\$ 929	\$ 537	\$ 2 366	\$ 1 881
Paiements liés à la présence des membres du conseil d'administration	73	98	297	264
Avantages postérieurs à la retraite	15	79	46	236
Paiement fondé sur des actions	9	1	11	5
	1 026	715	2 720	2 386

De plus amples renseignements sur la rémunération de chacun des administrateurs sont fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations annuelle de la direction.

ROGERS SUGAR INC.

29

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

16. Charges liées au personnel

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2012	2 juillet 2011	30 juin 2012	2 juillet 2011
Rémunérations, salaires, et avantages du personnel	\$ 17 298	\$ 16 651	\$ 51 513	\$ 50 464
Charges liées aux régimes à prestations définies	773	1 048	2 592	3 143
Charges liées aux régimes à cotisations définies	1 250	752	2 805	1 985
Paie fondé sur des actions	9	1	11	5
	19 330	18 452	56 921	55 597

Les charges liées au personnel ont été constatées dans les comptes consolidés résumés de résultat non audités et dans les états consolidés résumés de la situation financière non audités de la façon suivante :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2012	2 juillet 2011	30 juin 2012	2 juillet 2011
Coût des ventes	\$ 15 231	\$ 15 108	\$ 45 625	\$ 44 811
Charges administratives et de vente	3 415	2 535	9 217	8 436
Distribution	631	692	1 846	1 994
	19 277	18 335	56 688	55 241
Immobilisations corporelles	53	117	233	356
	19 330	18 452	56 921	55 597

17. Informations sectorielles

La Société a un secteur d'activités opérationnelles et donc, un secteur à présenter.

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes :

	Pour les trimestres clos les		Pour les périodes de neuf mois closes les	
	30 juin 2012	2 juillet 2011	30 juin 2012	2 juillet 2011
Canada	\$ 136 184	\$ 141 742	\$ 410 478	\$ 425 306
États-Unis	11 503	9 150	57 146	26 442
	147 687	150 892	467 624	451 748

18. Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

a) Application prévue de l'IFRS 1

Les méthodes comptables énoncées à la note 3 ont été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés intermédiaires résumés du trimestre et de la période de neuf mois close le 30 juin 2012, des informations comparatives présentées pour le trimestre et la période de neuf mois close le 2 juillet 2011 et pour l'exercice clos le 1^{er} octobre 2011, et d'un état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} octobre 2010 (la « date de transition »).

Le rapport du premier trimestre de la Société de l'exercice clos le 29 septembre 2012 explique dans quelle mesure la transition des PCGR canadiens aux IFRS au 1^{er} octobre 2010 (la « date de transition ») et au 1^{er} octobre 2011 a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Société présentés, notamment les exemptions obligatoires et facultatives en vertu de l'IFRS 1.

Aux fins de l'établissement de ses états financiers d'ouverture en IFRS, la Société a ajusté les montants présentés antérieurement dans les états financiers consolidés établis conformément aux PCGR canadiens. Les rapprochements suivants font état de l'incidence de la transition aux IFRS :

- i) le compte résumé de résultat et l'état résumé du résultat global pour le trimestre clos le 2 juillet 2011;
- ii) le compte résumé de résultat et l'état résumé du résultat global pour la période de neuf mois close le 2 juillet 2011;
- iii) l'état résumé de la situation financière au 2 juillet 2011.

ROGERS SUGAR INC.

31

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

18. Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (suite)

a) Application prévue de l'IFRS 1 (suite)

i) Rapprochement du résultat et du résultat global pour le trimestre clos le 2 juillet 2011

Compte consolidé de résultat	PCGR canadiens		Ajustements	IFRS
	\$	Notes	\$	\$
Produits	150 892		–	150 892
Coût des ventes	139 383	b), c)	(128)	139 255
Marge brute	11 509		128	11 637
Charges administratives et de vente	4 463	c), d)	(37)	4 426
Distribution	2 150		–	2 150
Amortissement	188	d)	(188)	–
	6 801		(225)	6 576
Résultat des activités opérationnelles	4 708		353	5 061
Produits financiers	–	e)	–	–
Charges financières	3 495	e)	–	3 495
Charges financières nettes	3 495		–	3 495
Bénéfice avant les impôts sur le résultat	1 213		353	1 566
Charge d'impôt sur le résultat	307	f)	10	317
Bénéfice net	906		343	1 249
Résultat net par action				
De base	0,01		0,00	0,01
Dilué	0,01		0,00	0,01
Compte consolidé de résultat	PCGR canadiens	Ajustements	IFRS	
	\$	Notes	\$	\$
Bénéfice net	906		343	1 249
Autres éléments du résultat global	–		–	–
Résultat global pour la période	906		343	1 249

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

18. Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (suite)

a) Application prévue de l'IFRS 1 (suite)

ii) Rapprochement du résultat et du résultat global pour la période de neuf mois close le 2 juillet 2011

Compte consolidé de résultat	PCGR canadiens		Ajustements	IFRS
	\$	Notes	\$	\$
Produits	451 748		–	451 748
Coût des ventes	388 788	b), c)	(382)	388 406
Marge brute	62 960		382	63 342
Charges administratives et de vente	14 721	c), d)	(111)	14 610
Distribution	5 528		–	5 528
Amortissement	563	d)	(563)	–
	20 812		(674)	20 138
Résultat des activités opérationnelles	42 148		1 056	43 204
Produits financiers	–	e)	(1 322)	(1 322)
Charges financières	8 193	e)	5 104	13 297
Charges financières nettes	8 193		3 782	11 975
Bénéfice avant les impôts sur le résultat	33 955		(2 726)	31 229
Charge d'impôt sur le résultat	6 213	f)	(307)	5 906
Bénéfice net	27 742		(2 419)	25 323
Résultat net par action				
De base	0,31		(0,02)	0,29
Dilué	0,31		(0,04)	0,27

Compte consolidé de résultat	PCGR canadiens		Ajustements	IFRS
	\$	Notes	\$	\$
Bénéfice net	27 742		(2 419)	25 323
Autres éléments du résultat global	–		–	–
Résultat global pour la période	27 742		(2 419)	25 323

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

18. Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (suite)

a) Application prévue de l'IFRS 1 (suite)

iii) Rapprochement de la situation financière au 2 juillet 2011

État consolidé de la situation financière	PCGR canadiens		Ajustements	IFRS
	\$	Notes	\$	\$
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 805		–	4 805
Clients et autres débiteurs	60 020		–	60 020
Impôts sur le résultat recouvrables	–		–	–
Stocks	100 398		–	100 398
Charges payées d'avance	3 985		–	3 985
Actifs d'impôt différé	3 041	f)	(3 041)	–
Instruments financiers dérivés	933		–	933
Total des actifs courants	173 182		(3 041)	170 141
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	175 463	b)	5 685	181 148
Actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies	18 994	c)	(18 994)	–
Instruments financiers dérivés	–		–	–
Actifs d'impôt différé	–	f)	19 652	19 652
Immobilisations incorporelles	735		–	735
Autres actifs	541		–	541
Goodwill	229 952		–	229 952
Total des actifs non courants	425 685		6 343	432 028
Total des actifs	598 867		3 302	602 169
Passifs				
Passifs courants				
Facilité de crédit renouvelable	80 000	d)	(70 000)	10 000
Fournisseurs et autres créditeurs	44 000	g)	(4 518)	39 482
Impôts sur le résultat payables	–	g)	4 518	4 518
Instruments financiers dérivés	10 330		–	10 330
Obligations courantes liées à un contrat de location-financement	89		–	89
Total des passifs courants	134 419		(70 000)	64 419

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

18. Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (suite)

a) Application prévue de l'IFRS 1 (suite)

iii) Rapprochement de la situation financière au 2 juillet 2011 (suite)

État consolidé de la situation financière (suite)	PCGR canadiens		Ajustements	IFRS
	\$	Notes	\$	\$
Passifs non courants				
Facilité de crédit renouvelable	–	d)	70 000	70 000
Avantages du personnel	29 138	c)	18 540	47 678
Provisions	–	b)	4 344	4 344
Instruments financiers dérivés	7 567	e)	–	7 567
Obligations liées aux contrats de location- financement	144		–	144
Débiteures convertibles subordonnées non garanties	124 957		–	124 957
Passifs d'impôt différé	20 684	f)	7 059	27 743
Total des passifs non courants	182 490		99 943	282 433
Total des passifs	316 909		29 943	346 852
Capitaux propres				
Capital social	90 655	h)	14 863	105 518
Surplus d'apport	204 677	i)	(770)	203 907
Déficit	(13 374)	j)	(40 734)	(54 108)
Total des capitaux propres	281 958		(26 641)	255 317
Total des passifs et des capitaux propres	598 867		3 302	602 169

b) Immobilisations corporelles et provisions

Les IFRS donnent des directives plus spécifiques que les PCGR canadiens à l'égard de l'inscription à l'actif et la division en composantes des immobilisations corporelles. Plus particulièrement, l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, exige que chaque partie d'une immobilisation corporelle identifiable ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'élément soit inscrite à l'actif et amortie séparément.

Certains éléments de coût incorporés dans les immobilisations corporelles en vertu des PCGR canadiens ne correspondaient pas à la définition d'un élément de coût à inscrire à l'actif en vertu des IFRS.

Certains éléments de coûts imputés au coût des ventes en vertu des PCGR canadiens correspondaient à la définition d'un élément de coût à inscrire à l'actif pour les immobilisations corporelles en vertu des IFRS.

ROGERS SUGAR INC.

35

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

18. Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (suite)

b) Immobilisations corporelles et provisions (suite)

En vertu des IFRS, une provision a été constituée à l'égard des coûts qui pouvaient réellement être calculés relativement aux opérations de désamiantage et d'expédition des déchets amiantés d'un site vers une décharge pour produits dangereux pour l'environnement, ainsi que de collecte et de décharge des huiles usées vers des réservoirs d'huiles usées, de déchets chimiques et de matières dangereuses. En vertu des PCGR canadiens, ces coûts n'étaient pas comptabilisés comme des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

L'incidence du changement susmentionné se résume comme suit :

	Pour le trimestre clos le 2 juillet 2011	Pour la période de neuf mois close le 2 juillet 2011
(Diminution) / augmentation du coût des ventes	\$	\$
Composantes	(103)	(308)
Élément de coûts ne pouvant pas être inscrit à l'actif en vertu des IFRS	(21)	(61)
Élément de coûts pouvant être inscrit à l'actif en vertu des IFRS	(100)	(300)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	181	543
Diminution du coût des ventes liée aux ajustements liés aux immobilisations corporelles	(43)	(126)

	Au 2 juillet 2011
<i>Immobilisations corporelles</i>	\$
Solde en vertu des PCGR canadiens	175 463
Ajustements en vertu des IFRS	
Composantes	2 418
Élément de coûts ne pouvant pas être inscrit à l'actif en vertu des IFRS	(834)
Élément de coûts pouvant être inscrit à l'actif en vertu des IFRS	300
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	3 801
Total des ajustements en vertu des IFRS	5 685
Solde en vertu des IFRS	181 148

	Au 2 juillet 2011
<i>Provisions</i>	\$
Solde en vertu des PCGR canadiens	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(4 344)
Solde en vertu des IFRS	(4 344)

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

18. Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (suite)

c) Avantages du personnel

En vertu des IFRS, la méthode comptable de la Société consiste à comptabiliser tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles immédiatement dans les autres éléments du résultat global. À la date de transition, tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles cumulés antérieurement, mais non comptabilisés, ont été pris en compte dans le déficit.

L'incidence du changement susmentionné se résume comme suit :

	Pour le trimestre clos le 2 juillet 2011	Pour la période de neuf mois close le 2 juillet 2011
	\$	\$
Diminution du coût des ventes	(85)	(256)
Diminution des charges administratives et de vente	(225)	(674)
Diminution des charges liées aux avantages du personnel	(310)	(930)

	Au 2 juillet 2011
<i>Actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies</i>	\$
Solde en vertu des PCGR canadiens	18 994
Comptabilisation des pertes actuarielles	(18 994)
Solde en vertu des IFRS	–
<i>Passifs au titre des avantages du personnel</i>	
Solde en vertu des PCGR canadiens	(29 138)
Comptabilisation des pertes actuarielles	(18 540)
Solde en vertu des IFRS	(47 678)

d) Reclassement

i) Amortissement

En vertu des IFRS, les charges d'amortissement doivent être présentées par fonction. Le tableau qui suit en montre l'incidence :

	Pour le trimestre clos le 2 juillet 2011	Pour la période de neuf mois close le 2 juillet 2011
	\$	\$
Augmentation des charges administratives et de vente	188	563
Diminution de l'amortissement	(188)	(563)

18. Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (suite)

d) Reclassement (suite)

ii) Facilité de crédit renouvelable

En vertu des IFRS, un montant de 70 millions de dollars de la facilité de crédit renouvelable doit être présenté au titre des passifs non courants en raison de la nature à long terme de l'emprunt. Le tableau qui suit en montre l'incidence :

	Au 2 juillet 2011
	\$
Diminution des passifs courants	(70 000)
Augmentation des passifs non courants	70 000

e) Instruments financiers dérivés

En vertu des IFRS, les charges financières sont présentées séparément des produits financiers dans le compte de résultat.

Par ailleurs, en raison de la nature unique des parts de fiducie dans la structure de fiducie de revenu pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2010, en vertu des IFRS, l'option de conversion des débetures subordonnées convertibles non garanties a été comptabilisée comme un passif dérivé à la juste valeur. Lorsque la Société a été convertie en société par actions le 1^{er} janvier 2011, le montant total du passif dérivé a été reclassé comme surplus d'apport à cette date.

L'incidence du changement susmentionné se résume comme suit :

	Pour le trimestre clos le 2 juillet 2011	Pour la période de neuf mois close le 2 juillet 2011
<i>Produits financiers</i>	\$	\$
Reclassement à partir des charges financières	-	(1 322)
<i>Charges financières</i>		
Ajustements en vertu des IFRS		
Reclassement vers des produits financiers	-	1 322
Perte liée à la juste valeur de l'option de conversion	-	3 782
Augmentation des charges financières liées aux instruments financiers dérivés	-	5 104

**18. Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS »)
(suite)**

f) Impôt différé

En vertu des IFRS, si l'impôt sur le résultat est payable à un taux plus élevé ou plus faible lorsqu'une partie ou la totalité du bénéfice net ou des résultats non distribués est payée sous forme de dividendes aux actionnaires, les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés au taux applicable aux bénéfices non distribués. Par conséquent, pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 31 décembre 2010, alors que la Société était dans une structure de fiducie de revenu, le taux d'imposition auquel les actifs et les passifs d'impôt différé étaient évalués a été augmenté à 43,7 % (le taux d'imposition sur la partie non distribuée) plutôt qu'à 25 % (le taux d'imposition sur la partie distribuée) en vertu des PCGR canadiens. Au 1^{er} octobre 2010, un ajustement a été apporté au déficit. Au 1^{er} janvier 2011, date de conversion de la Société en société par actions, tous les actifs et passifs d'impôt différé ont été recalculés au moyen du taux applicable à une société par actions à titre d'ajustement du bénéfice ou de la perte.

En vertu de l'IAS 1, les actifs et passifs d'impôt différé ne devraient pas être classés comme étant des éléments courants. En vertu des PCGR canadiens, lorsque des actifs et des passifs comportant des différences temporelles étaient répartis entre les éléments courants et non courants, les actifs et les passifs d'impôt futur l'étaient également.

L'incidence du changement susmentionné se résume comme suit :

	Pour le trimestre clos le 2 juillet 2011	Pour la période de neuf mois close le 2 juillet 2011
Augmentation / (diminution) de la charge d'impôt différé	\$	\$
Composantes	25	72
Coûts ne pouvant pas être inscrits à l'actif en vertu des IFRS	5	15
Élément de coûts pouvant être inscrit à l'actif en vertu des IFRS	26	77
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(46)	(140)
Taux d'imposition applicable aux bénéfices non distribués d'une fiducie de revenu	–	(331)
Augmentation / (diminution) de la charge d'impôt différé	10	(307)

18. Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (suite)

f) Impôt différé (suite)

	Au 2 juillet 2011
<i>Actifs d'impôt différé courants</i>	\$
Solde en vertu des PCGR canadiens	3 041
Reclassement aux actifs non courants	(3 041)
Solde en vertu des IFRS	-
<i>Actifs d'impôt différé non courants</i>	
Solde en vertu des PCGR canadiens	-
Ajustements en vertu des IFRS	
Reclassement aux actifs non courants	3 041
Reclassement des actifs et des passifs	5 600
Comptabilisation des pertes actuarielles	9 894
Provisions	1 117
Total des ajustements en vertu des IFRS	19 652
Solde en vertu des IFRS	19 652

	Au 2 juillet 2011
<i>Passifs d'impôt différé non courants</i>	\$
Solde en vertu des PCGR canadiens	(20 684)
Ajustements en vertu des IFRS	
Reclassement des actifs et des passifs	(5 600)
Composantes	(621)
Élément de coûts ne pouvant pas être inscrit à l'actif en vertu des IFRS	214
Élément de coûts pouvant être inscrit à l'actif en vertu des IFRS	(77)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(975)
Taux d'imposition applicable aux bénéfices non distribués d'une fiducie de revenu	-
Total des ajustements en vertu des IFRS	(7 059)
Solde en vertu des IFRS	(27 743)

g) Impôts sur le résultat recouvrables / payables

En vertu de l'IAS 1, la Société doit présenter les impôts sur le résultat recouvrables et payables séparément. Le tableau qui suit en montre l'incidence :

	Au 2 juillet 2011
<i>Fournisseurs et autres créditeurs</i>	\$
Solde en vertu des PCGR canadiens	(44 000)
Reclassement vers les impôts sur le résultat payables	4 518
Solde en vertu des IFRS	(39 482)
<i>Impôts sur le résultat payables</i>	
Solde en vertu des PCGR canadiens	-
Reclassement à partir des fournisseurs et autres créditeurs	(4 518)
Solde en vertu des IFRS	(4 518)

18. Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (suite)

h) Capital social

Avant la date de transition et dans la structure de fiducie de revenu, la Société distribuait le remboursement de capital à ses porteurs de parts. En vertu des PCGR canadiens, le remboursement de capital a été comptabilisé comme une réduction du capital-actions. En raison de la nature unique des parts de fiducie en vertu des IFRS, le remboursement de capital devrait être comptabilisé dans le déficit.

L'incidence du changement susmentionné se résume comme suit :

	Au 2 juillet 2011
<i>Capital social</i>	\$
Solde en vertu des PCGR canadiens	(90 655)
Reclassement en raison de la nature des parts de fiducie	(14 863)
Solde en vertu des IFRS	(105 518)

i) Surplus d'apport

Dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société, 1 805 600 parts de fiducie ont été rachetées par la Société avant la date de transition. En vertu des PCGR canadiens, tout montant versé en deçà du prix d'émission était comptabilisé comme surplus d'apport. En raison de la nature unique des parts de fiducie en vertu des IFRS et dans la structure de la fiducie de revenu, le montant versé en deçà du prix d'émission devrait être comptabilisé dans le déficit.

De plus, comme il est mentionné à la note 18 j), la juste valeur de l'option de conversion au 1^{er} janvier 2011 a été reclassée comme surplus d'apport à cette date.

L'incidence du changement susmentionné se résume comme suit :

	Au 2 juillet 2011
<i>Surplus d'apport</i>	\$
Solde en vertu des PCGR canadiens	(204 677)
Ajustements en vertu des IFRS	
Reclassement en raison de la nature des parts de fiducie	4 686
Juste valeur de l'option de conversion	(3 916)
Total des ajustements en vertu des IFRS	770
Solde en vertu des IFRS	(203 907)

ROGERS SUGAR INC.

41

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités
(en milliers de dollars, sauf indication contraire et les montants par action)

18. Première application des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») (suite)

j) Déficit

L'incidence des ajustements susmentionnés (laquelle est présentée après impôts sur le résultat) se résume comme suit :

	Au 2 juillet 2011
	\$
Solde en vertu des PCGR canadiens	13 374
Ajustements en vertu des IFRS	
Composantes	(1 799)
Élément de coûts ne pouvant pas être inscrit à l'actif en vertu des IFRS	620
Élément de coûts pouvant être inscrit à l'actif en vertu des IFRS	(223)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	403
Avantages du personnel	27 640
Instruments financiers dérivés	3 916
Reclassement en raison de la nature des parts de fiducie	10 177
Total des ajustements en vertu des IFRS	40 734
Solde en vertu des IFRS	54 108
